

**École  
des hautes études  
en santé publique**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**

*Mardi 8 avril 2008*

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

### Liste des 15 membres présents à la séance du 8 avril 2008

---

#### Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

- **Christine Colin**, vice-doyenne de la faculté de médecine à l'Université de Montréal
- **Gilles Aumont**, représentant *Marion Guillou*, présidente directrice générale de l'INRA
- **Arnaud Fontanet**, chef de l'unité de recherche et d'expertise épidémiologique des maladies émergentes, représentant *Alice Dautry*, directrice générale de l'Institut Pasteur

#### Membres nommés par les membres du conseil d'administration :

- **Didier Fontenille**, directeur de recherche à l'Institut de recherche de développement (IRD) à Montpellier
- **Philippe Mossé**, directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail à Aix en Provence
- **Alfred Spira**, directeur de l'Institut de recherche en santé publique (IReSP)

#### Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

- **Dominique Bertrand**
- **Alain Jourdain**
- **Claude Martin**

#### Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR :

- **Christophe Goeury**
- **Patricia Loncle**

#### Représentants des autres enseignants chercheurs :

- **Olivier Grimaud**
- **Jean-Luc Potelon**

#### Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche :

- **Fleur Chaumet**
- **Dominique Verrey**

#### Membres absents excusés :

- **Jean-Louis Bancel**, vice-président du Crédit coopératif
- **Robert Lafore**, Professeur à l'IEP de Bordeaux

# Relevé de décisions

*(La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Mme COLIN.)*

Mme COLIN signale la présence de deux observateurs lors de cette séance :

- M. Jean-Louis DENIS, pour son rôle lors du séminaire.
- M. Moïse DESVARIEUX, chargé de mission pour la recherche. Il est logique et souhaitable que le chargé de mission pour la recherche assiste au Conseil scientifique.

Il est proposé de traiter en fin de séance la demande de M. SPIRA de discuter du nom anglais qu'il faudrait donner à l'EHESP.

## ***I. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2008***

M. FLAHAULT prie les membres de bien vouloir l'excuser d'avoir transmis tardivement le relevé de décisions de la dernière séance. Il souligne que ce fait est entièrement imputable à la Direction.

**Il est décidé de reporter à la prochaine séance du CS l'approbation du relevé de décisions du 21 janvier 2008.**

## ***II. AVIS SUR LA CRÉATION DES CENTRES INTERDISCIPLINAIRES***

M. FLAHAULT précise que le Conseil d'administration a souhaité que le CS donne son avis sur la pertinence scientifique et la qualité des projets qui lui ont été soumis, mais non sur l'adéquation des budgets, aucune fiche budgétaire n'ayant été demandée aux porteurs de projets.

La démarche serait de traiter chaque centre, de l'approuver en l'état, d'émettre des réserves ou de faire des recommandations.

*(M. MARTIN se retirera de la séance lorsque le projet qu'il a proposé sera discuté.)*

M. POTELON résume la position des représentants de l'École ; l'intérêt de ces centres est reconnu à l'unanimité. Cette approche globale, transversale, pluridisciplinaire, voire internationale, est vraiment dans l'esprit de ce qu'il est souhaité voir se développer pour l'École.

Cependant, les profils de ces centres sont de nature assez différente. Pourquoi ne pas créer une UMR (unité mixte de recherche) inter-centres ? Il a été envisagé que les enseignants-chercheurs appartiennent à des départements et qu'une UMR soit créée au sein de ces derniers.

Il sera nécessaire de réfléchir à l'organisation, l'articulation et l'interface de ces centres aux profils très diversifiés. L'intérêt pour l'École d'en intégrer certains est évident, mais l'est moins pour d'autres ; il faudra donc préciser la cohérence de ces projets de recherche.

Même si la définition des budgets n'est pas du ressort du Conseil scientifique, ne sera-t-il pas nécessaire de définir des priorités scientifiques et des critères afin de soutenir immédiatement certains centres et d'en différer d'autres ?

M. FLAHAULT rappelle que les départements s'occuperont de formation mais aussi de recherche ; il est tout à fait possible que des UMR s'y développent, à l'instar de l'orientation que semble prendre le département Santé, Environnement et Travail avec l'Inserm. Cela n'empêchera pas des chercheurs émargeant dans l'UMR de ce département de venir s'associer à des projets ou des programmes des centres interdisciplinaires de recherche de l'école. En revanche, figureront-ils dans les effectifs d'une éventuelle « unité mixte de services et de recherche » (UMSR), structure qu'envisage actuellement le Cnrs pour la structuration de certains de nos centres ? Cela reste à préciser.

La gouvernance de ces centres n'est pas encore déterminée, bien qu'il existe des modèles voisins dans d'autres écoles européennes ou nord-américaines.

Un budget d'aide au démarrage pourra ou non être alloué à chaque projet. Des ressources humaines leur seront affectées.

S'agissant de l'intérêt de créer chacun de ces centres pour l'École, ce sera au Conseil scientifique d'en déterminer les critères. Cependant, le premier d'entre eux que suggère le Directeur est bien l'ouverture la plus large possible sur les chercheurs extérieurs et internes à l'école, en cherchant le soutien des grands organismes et en partenariat avec eux.

Le contrat d'objectifs et de moyens, qui pourrait être signé au cours de l'été, permettrait d'inscrire d'éventuels financements pour chaque centre, non imputés sur le budget de fonctionnement de l'École. Le CS pourra suggérer des priorités.

Mme COLIN précise que le Conseil scientifique ne souhaite discuter des cinq centres un par un. Il serait bien, préalablement, de décider de critères de base qui semblent importants au CS. La priorisation est cruciale puisque les centres ne sont pas au même niveau.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- *Un critère important serait l'insertion dans l'École actuelle et future, ainsi que l'intérêt que celle-ci peut espérer en tirer.*
- *La performance attendue doit avoir une connotation de faisabilité, de crédibilité scientifique et sanitaire.*
- *Il est nécessaire de préciser si les centres sont une façon d'attirer des enseignants chercheurs pour ensuite les intégrer dans les départements, et si les centres, intégrés dans le projet d'établissement ont vocation à perdurer comme les départements.*

M. FLAHAULT pense que le nombre de centres ne doit pas devenir très important au cours des quatre prochaines années. Certains projets, qui ne présentent pas les conditions de portage, de labellisation de l'organisme partenaire et de perspectives de financements, n'ont pas été présentés. La stratégie est d'attirer des personnalités qui pèsent dans leur domaine, d'associer des organismes crédibles qui promeuvent la notion de réseau et de campus et qui entrent bien dans les missions de l'EHESP.

A l'instar de la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*, les chercheurs payés par l'École ne doivent pas pouvoir être chercheurs sans être aussi et d'abord enseignants. En effet, l'EHESP est une école et non un institut de recherche. Cependant, les centres doivent attirer des unités de recherche et des financements, donc des doctorants et des futurs enseignants chercheurs. Les chercheurs de ces grands organismes ne feront pas nécessairement d'enseignement mais ils y seront systématiquement invités à en faire (y compris en accueillant des stagiaires ou des doctorants). Mme COLIN suggère que, pour les centres qui bénéficieront

d'un avis favorable lors de cette séance, il soit noté que les enseignants et chercheurs qui y émargeront doivent contribuer de façon significative à l'enseignement dispensé à l'École.

Les cinq critères retenus lors de la discussion sont les suivants :

**La pertinence** : la réponse à des besoins, à une forte demande de connaissances, l'apport d'une innovation particulière, tout en tenant compte de l'existant et du contexte.

**La clarté du thème** : s'assurer que la thématique répond aux objectifs du projet d'établissement de l'EHESP, que ce sur quoi le centre travaillera soit bien identifié.

**La faisabilité et les performances** : le projet doit être réaliste et proposer des indicateurs de performance mesurables.

**La visibilité pour l'EHESP** : production scientifique (publications, brevets,...), animation scientifique (conférences, débats publics, etc.)

**La valeur ajoutée au projet d'établissement de l'EHESP** : démontrer une crédibilité scientifique, un savoir-faire particulier.

↳ ***Délibération sur la recommandation de création du centre "Soins de longue durée, longévité et maladie d'Alzheimer" porté par Claude Martin (Cnrs) :***

*Le CS donne un avis positif pour la création de ce centre.*

*13 votes favorables*

*2 abstentions*

*1 absence*

↳ ***Délibération sur la recommandation de création du centre "Analyse du risque et sa régulation", porté par Michel Setbon (Cnrs) :***

*Le CS donne un avis positif pour la création de ce centre.*

*Le Conseil scientifique émet une réserve quant à la durabilité de l'équipe proposée.*

*14 votes favorables*

*2 abstentions*

*1 absence*

↳ ***Délibération sur la recommandation de création du centre "Analyse des politiques publiques en santé", porté par Didier Tabuteau (Sciences Po):***

*Le CS donne un avis positif pour la création de ce centre.*

*16 votes favorables (unanimité)*

↳ ***Délibération sur la recommandation de création du centre "Santé fondée sur les preuves", porté par Philippe Ravaud (Inserm, APHP):***

*Le CS donne un avis positif pour la création de ce centre.*

*16 votes favorables (unanimité)*

↪ ***Le Conseil scientifique apprécie la dénomination « santé fondée sur les preuves » qui ne limite pas les activités du centre à la « médecine fondée sur les preuves », mais aussi à des préoccupations plus larges, sur les domaines sociaux et politiques en santé notamment. Délibération sur la recommandation de création du centre "Mondialisation et santé", porté par Jean-François Guégan (Ird) :***

*10 votes favorables*

*6 abstentions*

↪ *Le CS donne un avis positif pour la création de ce centre.*

– *Le Conseil scientifique pense qu'il serait nécessaire de demander au porteur du projet de préciser mieux son insertion dans l'École.*

– *Il est suggéré une autre dénomination de ce centre, il est proposé : "Biodiversité, changements climatiques et risques infectieux", en effet, le projet scientifique est trop large en l'état, la faisabilité en étant menacée.*

– *La localisation géographique de ce centre (à Montpellier) est une inquiétude et il faudra veiller à penser les synergies futures entre l'École et le centre.*

M. FLAHAULT partage ces remarques qui seront transmises aux porteurs de ces projets.

### ***III. AVIS SUR LA CREATION DU CENTRE DE SANTE INTERNATIONALE ET HUMANITAIRE***

M. FLAHAULT rappelle que le développement de relations internationales est l'une des missions régaliennes de l'école, prévue par la loi. Il est demandé au CS de délibérer sur la recommandation de création d'un centre de santé internationale et humanitaire sur la base du projet présenté par Philippe Guérin.

↪ *(Le CS donne un avis positif pour la création de ce centre.)*

*16 votes favorables (unanimité)*

– ***Le Conseil scientifique rappelle qu'il ne faut pas se concentrer uniquement sur des problématiques infectieuses.***

– ***Une articulation sera nécessaire avec le centre « Biodiversité, changements climatiques et maladies infectieuses » afin d'éviter les risques de recouvrements voire de concurrence inutile.***

M. FLAHAULT répond que l'idée était que ce soit également un centre interdisciplinaire ; c'est une des chances de l'École et des enseignants de pouvoir participer à des recherches internationales sur le terrain, dans les pays du Sud. Il a une vocation particulière de pérennité que n'ont pas nécessairement les autres centres, et également une vocation humanitaire.

### ***IV. AVIS SUR LE PROJET SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DU DEPARTEMENT DES SOINS INFIRMIERS ET PARAMEDICAUX EN SANTE PUBLIQUE.***

M. FLAHAULT signale que ce département a déjà été créé par le conseil d'administration et que le souhait du Conseil d'administration est que le CS donne un avis sur le projet scientifique proposé par Mme Monique Rothan-Tondeur (Infirmière, APHP). M. FLAHAULT explique que les centres interdisciplinaires sont des constructions mixtes avec un ou plusieurs organismes partenaires alors que les départements sont des structures propres à l'École

*– Le Conseil scientifique suggère qu’il serait intéressant d’attirer un ou deux bons contributeurs pédagogiques ou de recherche supplémentaires dans ce département.*

Le CS ne se prononce pas sur le projet de master de recherche infirmière évoqué par la porteuse de projet. Celui-ci sera discuté par la suite, mais uniquement quant aux propositions de développement pédagogique et de recherche du département de Soins infirmiers et paramédicaux.

*Le CS donne un avis positif pour la mise en place du projet pédagogique et scientifique du département des soins infirmiers et paramédicaux.*

*16 votes favorables (unanimité)*

#### **V. DENOMINATION ANGLOPHONE DE L’EHESP**

Les dénominations de l’EHESP comme « The French School of Public Health » ont pu irriter plusieurs responsables de formations de santé publique selon Alfred SPIRA qui propose que l’on retire au moins l’article « The » qui laisserait entendre que l’EHESP est la seule école de santé publique alors qu’il en existe, sous cette appellation à Nancy, Paris Sud, Bordeaux, sans parler des écoles doctorales de santé publiques (Paris 6, et Paris 11-Paris 5).

Christine COLIN se félicite de la proposition de l’école de proposer au conseil d’administration l’utilisation de la dénomination « EHESP School of Public Health », sans traduire le sigle EHESP.

#### **VI. AVIS SUR LES TROIS COMITES DE SELECTION DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS DU CONCOURS 2008**

M. FLAHAULT informe qu’un décret qui précise les modalités de constitution et de fonctionnement des comités de sélection des enseignants chercheurs des établissements de l’enseignement supérieur est passé en Conseil d’État, a été soumis à plusieurs navettes avec le ministère concerné et doit être signé dans les jours qui viennent par le Président de la République.

Ce sont des comités *ad hoc* et ils doivent répondre à plusieurs impératifs. Le comité de sélection du poste de maître de conférences doit être constitué de la moitié d’enseignants chercheurs de rang B et la moitié de rang A (professeurs ou ayant un rang équivalent) ; les comités de sélection des professeurs ne peuvent être constitués que des professeurs ou rang équivalent. De plus, il faut qu’ils comprennent dans les deux cas au moins la moitié de personnalités extérieures à l’établissement. Enfin, toujours dans les deux cas (recrutement d’un professeur ou d’un maître de conférence), la moitié des membres des comités de sélection doivent être issus de la même spécialité que celle du poste à pourvoir.

La liste des comités de sélection finalement retenue est jointe en annexe du compte-rendu.

*Le Conseil scientifique s’est proposé de donner un avis favorable aux listes fournies sur table, mais à demandé que les membres du CS puissent se réserver huit jours pour signaler à M. FLAHAULT par email les éventuels conflits d’intérêts qu’ils auraient identifiés.*

## VII. QUESTIONS DIVERSES

### ➤ *Proposition d'honorariat pour le professeur SEUX*

M. FLAHAULT explique que l'éméritat est la possibilité pour un membre d'un corps d'enseignant-chercheur à la retraite de disposer de certaines possibilités de poursuivre des activités d'enseignement et de recherche dans l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il était rattaché. L'éméritat ne peut pas s'appliquer aux enseignants de l'école n'ayant pas un statut d'enseignant-chercheur universitaire, mais l'EHESP se propose de créer un statut de professeur honoraire dans ces situations, qui permettrait, pendant une durée de trois ans renouvelable une fois, de poursuivre des activités d'enseignement (participation à des cours, conférences et séminaires, encadrement d'étudiants), de disposer d'un bureau (éventuellement partagé), un compte Internet, une carte de cantine et un accès à la bibliothèque. Il a semblé important de donner cette possibilité à des anciens enseignants de l'École, Monsieur Seux en étant le premier bénéficiaire potentiel

*– Le Conseil scientifique ajoute qu'il est également possible de solliciter le professeur honoraire et, déontologiquement, il doit répondre favorablement, peut continuer à apporter son aide à l'École (jurys et épreuves de validation).*

*(Le CS donne un avis positif à l'honorariat du professeur SEUX.)*

*16 votes favorables (unanimité)*

*(L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance.) Date du comité le 26 Mai matin*

Le comité du PR d'économie :

Nombre de membres ayant accepté de siéger : 9

Proposition pour la présidence : Pr. Brigitte DORMONT (Professeur de Sciences économiques à l'Université Paris Dauphine (LEGOS) et professeur invité à l'Université de Lausanne (IEMS). Spécialiste en économétrie, elle a développé beaucoup de travaux dans le domaine de la santé.

## Annexe

Liste au 20 avril
<b>Personnes internes à l'EHESP</b> Antoine Flahault Denis Zmirou Claude Martin
<b>Personnalités étrangères (deux suivantes)</b>  Elias Mossialos (LSE, Londres)  Maria Goddard (York University)
<b>Personnalités extérieures françaises (4 suivantes) :</b> Pierre-Yves Geoffard (Paris) Brigitte Dormont (Dauphine) Etienne MINVIELLE (Inserm, Paris)  Philippe Mosse (Aix)

Le dr. Etienne MINVIELLE (directeur de recherche en économie et gestion) a été ajouté à la liste soumise au CS du 7-8 Avril, compte tenu de la non participation de JP MOATTI et de certains professeurs étrangers.

Date du comité le 26 Mai matin

Le comité du PR de droit privé :

Nombre de membres ayant accepté de siéger : 10

Proposition pour la présidence : Pr. Anne LAUDE (Professeur de Droit Privé à l'Université Paris Descartes, directrice de l'école doctorale et de l'Institut Droit et Santé).

Liste au 20 avril
<b>Personnes internes à l'EHESP</b> Antoine Flahault Denis Zmirou Claude Martin
<b>Personnalités étrangères (deux suivantes)</b> Elias Mossialos (LSE, Londres)  Maria Goddard (York University)
<b>Personnalités extérieures françaises (5 suivantes) :</b> Brigitte Feuillet-Liger (privatiste) Anne Laude (privatiste) Bernard Beignier (privatiste) Philippe Pierre (privatiste) Claudine Bergoignan-Esper (privatiste)

Le Prof.& doyen Bernard a été ajouté au comité de sélection, ainsi que le Prof. Philippe Pierre (privatiste) qui a démissionné de la 3<sup>ème</sup> commission de spécialiste du Mans où il siégeait et est éligible aux critères du comité de sélection, compte tenu de la non participation de D Truchet et de Sylvie Hennion-Moreau.

Date du comité : le 15 Mai après-midi (conférence téléphonique) et le 27 mai après midi

Le comité du MCF de sociologie :

Nombre de membres ayant accepté de siéger : 8 (4 rang A, 4 rang B)

Proposition pour la présidence : Mme Muriel DARMON (sociologue, CR CNRS GRS, ENS Lyon).

Liste au 20 avril
<b>Personnes internes à l'EHESP</b> Antoine Flahault (rang A) Denis Zmirou (rang A) Claude Martin (rang A)
<b>Personnalité étrangère</b>  Jean-Claude Deschamps, Université de Lausanne. Prof en sociologie-psychologie (rang A)
<b>Personnalités extérieures françaises</b> (4 suivantes) :  Muriel Darmon (CR CNRS-ENS, Lyon, sociologue, rang B) Henri Bergeron (CR CNRS sociologue, rang B)  Patrick Castel (CR FNSP sociologie, rang B)  Renaud Crespin, politiste rang B

Mr Patrick Castel (CR FNSP sociologie, rang B) a été ajouté à la liste soumise au CS du 7-8 Avril, compte tenu de la non participation de plusieurs rangs B et d'étrangers. Mais, contrairement à l'information présente sur le site du CSI, Mme Rabeharisoa est désormais professeur et donc rang A.